

# **COMMUNE DE L'ILE TUDY**

## **Construction d'une antenne du Centre Nautique**

### **MAITRE D'OEUVRE**

**M. Paul RUELLAND**  
1 avenue du Braden – Bâtiment C  
29000 QUIMPER  
Tél : 02.98.90.28.24 Fax : 02.98.90.26.01

### **BUREAU STRUCTURE**

**SAS SBC**  
11 rue François Muret de Pagnac  
29000 QUIMPER  
Tél : 02.98.10.35.81 Fax : 02.98.10.35.82

### **BUREAU D'ETUDES FLUIDES**

**BET PSI**  
ZAC de Kervidanou 3  
Village de Keringant  
29300 MELLAC  
Tél – Fax : 02.98.35.03.29

**EURL EFI BET**  
Pôle innovation de Mescoat  
29800 LANDERNEAU  
Tél : 09.79.72.98.14 Fax : 02.98.01.95.89

## **DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES**

<p><b>LOT N° 7 - REVETEMENTS DE SOLS ET FAIENCE</b></p>
---

## **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

### **7.1            PREAMBULE**

Le présent C.C.T.P. est complété par le lot n° 0 Généralités et Dispositions Communes à tous les corps d'état.

### **7.2            ETENDUE DES TRAVAUX**

Les travaux consistent en la réalisation complète de tous les ouvrages de sols souples de l'ensemble de l'opération. Le présent C.C.T.P. à caractère d'avant-projet, a pour objet de définir les généralités, la description n'est pas limitative ; L'entrepreneur titulaire du marché des travaux définis au présent chapitre devra exécuter, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessaires au parachèvement des ouvrages de sols souples.

Les accessoires seront dus, ainsi que toutes les sujétions de pose et, en particulier, celles des découpes au droit des portes, canalisations, etc...

Avant toute exécution d'ouvrage de revêtement, l'entrepreneur devra le nettoyage complet des locaux dans lesquels il intervient.

Les ragréages de support seront réalisés dans le cadre du présent chapitre.

### **7.3**

Les travaux seront exécutés suivant les textes généraux définis au lot n° 0 et, plus particulièrement, suivant les textes suivants :

- D.T.U. 53 Revêtement de Sols Collés ;
- Cahier des charges de pose des fabricants afin que la garantie du fabricant soit engagée ;
- Règles professionnelles de préparation des supports courants en béton, en vue de la pose des revêtements de sols minces (R.P. 76) ;
- Cahier des charges de mise en oeuvre des revêtements de sols textiles (Janvier 1979) ;
- Directives de l'U.E.A.T.C. pour l'agrément des revêtements de sols minces, plastiques ou textiles.

Dans tous les cas les avis techniques du C.S.T.B. seront respectés. Par ailleurs, l'attention de l'entreprise est attirée sur le label acoustique recherché suivant les prescriptions du lot n° 0.

### **7.4            PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX**

Tous les matériaux seront de premier choix. La qualité et l'origine des matériaux de revêtement, enduit collé, etc... devront être certifiées conformes aux D.T.U. et avis techniques en vigueur, en particulier, en ce qui concerne la planéité, les tolérances dimensionnelles, les nuances.

Les produits de ragréage feront l'objet d'un avis technique du C.S.T.B.

La résistance au poinçonnement sera au moins égale à celle du revêtement.

---

## **7.5 PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE**

### **7.5.1 Support**

Dans les pièces destinées à recevoir les revêtements de sols collés, exécution d'une chape au mortier de ciment dosée à 350 kg/m<sup>3</sup>, épaisseur 0,06 m désolidarisée en périphérie par un matériau compressible.

A prévoir pour toutes les pièces recevant un sol collé.

### **7.5.2 Réception des supports**

La tolérance de planéité sera, au plus égale, à 5 mm sous une règle rigide de 2 m de longueur.

L'entrepreneur du présent chapitre doit réceptionner le support qui lui est livré et en fera les observations éventuelles. A la suite de toute observation reconnue valable, l'entreprise ayant exécuté le support (Gros Oeuvre) sera tenue de faire les reprises nécessaires, à sa charge.

Après réception du support, l'entreprise titulaire du marché du présent chapitre procédera au nettoyage, grattage, balayage des supports et, enfin, à l'application d'un enduit de ragréage et de lissage dit "épais" bénéficiant d'un avis technique du C.S.T.B., enduit de ragréage de type P3 marque "SOLINTER", "ARDITE", "NIVELITE" ou similaire, consommation moyenne indicative 3 Kg/m<sup>2</sup>.

Après la pose du revêtement de sol, les tolérances seront de plus ou moins 3 mm pour l'horizontalité dans un même local.

### **7.5.3 Teinte, calepinage**

Les teintes seront choisies par le Maître d'Oeuvre dans la limite des nuanciers des fabricants des produits désignés, sans exclusivité de teinte, ni de composition de plusieurs teintes, ni de nombre de teinte (la gamme de teintes pour chaque type de revêtement sera au minimum de cinq pour l'ensemble du projet).

En outre, le Maître d'Oeuvre aura la possibilité de réaliser des compositions de dessins géométriques simples.

### **7.5.4 Pose**

La pose sera rigoureusement conforme aux prescriptions du D.T.U., des avis techniques et des recommandations du fabricant du produit mis en oeuvre.

Toutes les sujétions seront dues :

- Ponçage des supports ;
- Toutes façons de coupes ;
- Simple ou double encollage ;
- Marouflage ;
- Joints souples entre les plinthes et les revêtements thermoplastiques.

---

### **7.5.5 Raccordements entre les différentes natures de sols**

A chaque raccordement entre sols différents ou teinte différente, il sera placé une barre de seuil définie ci-après.

### **7.5.6 Nettoyage**

Les revêtements de sols collés, dalles, lés, tapis et moquettes seront nettoyés immédiatement après leur pose, afin d'éliminer toute trace de colle.

Les produits employés devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération ni le décollement des matériaux mis en oeuvre.

### **7.5.7 Colles**

Les colles utilisées devront posséder un avis technique du C.S.T.B. et être mises en oeuvre conformément à cet avis.

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

### 7.6 REVETEMENTS DE SOLS EN 45 x 45

Dans le cadre du présent chapitre, il sera réalisé la mise en oeuvre des carrelages telle que définie ci-après :

- Pose d'un revêtement en carrelage, format 45 x 45 cm , grès cérame de premier choix, type " ANTI SLIP-" de chez "REVIGRES". U4,P4, E3, C3, R 11.
- Pose sur forme de pose ciment conformément aux prescriptions du fabricant, sur un isolant de classe 4 incompressible de 68 mm d'épaisseur, type PUR : 3,15M2°C /W.
- Teinte au choix de l'Architecte.
- Joint en ciment gris.
- Sujétions pour forme de pente dans douches avec défoncé de 1,5 cm de hauteur en périphérie pour éviter le ruissellement de l'eau à l'extérieur de la douche.
- Fourniture et pose d'un caniveau en PVC à rac corder sur l'attente du maçon

Localisation : L'ensemble de l'antenne du centre nautique.

### 7.7 REVETEMENTS DE SOLS EN 30 x 30

Dans le cadre du présent chapitre, il sera réalisé la mise en oeuvre des carrelages telle que définie ci-après :

- Pose d'un revêtement en carrelage, format 30 x 30 cm , grès cérame de premier choix, type série bâtir anti dérapant de chez « GRESPOR". U4,P4, E3, C3. R11
- Pose par collage sur dallage béton.
- Teinte au choix de l'Architecte.
- Joint en ciment gris.

Localisation : les sanitaires publics en 30 x 30.

### 7.8 PLINTHES

Dans le cadre du présent chapitre, il sera fourni et mis en oeuvre les plinthes de même nature que le revêtement défini en 7.6 et 7.7 du présent C.C.T.P.

- Pose traditionnelle avec une colle possédant un avis technique, rejointoiement dito 7.6.
- Module suivant le modèle de carreau avec chants supérieurs biseautés.

### 7.9 JOINT DE DILATATION

Fourniture et pose d'un joint de dilatation rapporté entre la salle à manger existante et l'extension, modèle "RM 20-7" de marque "COUVRANEUF". Profil poinçonné pour permettre l'accrochage des colles à carrelage, y compris démolition et reprise du carrelage côté existant après mise en oeuvre du profil.

---

## 7.10 JOINTS DE FRACTIONNEMENT

Ils seront du commerce, marque "ADESOL", en laiton poli, profil adapté au revêtement, pose suivant D.T.U.

## 7.11 FAIENCE

### 7.11.1 Faïence

Dans le cadre du présent chapitre, il sera réalisé une pose de la faïence murale définie ci-après :

- Série « MODULAIRE », format 20 x 20 cm.
  - Pose traditionnelle collée, rejointoiement au coulis de ciment blanc.
  - Coloris au choix de l'architecte.

Localisation : En périphérie des douches sur 2,10 m de haut, au dessus des lavabos sur 3 rangs et 1 rang de part et d'autre.

### 7.11.2 Faïence en grès émaillé

Dans le cadre du présent chapitre, il sera réalisé une pose de la faïence murale définie ci-après :

- Série «grès émaillé de chez «CINCA», format 20 x 10 cm.
  - Pose traditionnelle collée, rejointoiement au coulis de ciment gris.
  - Coloris au choix de l'architecte.

Localisation : En périphérie des sanitaires sur 1,60 m de haut .

## 7.12 SIPHONS DE SOL

Pose des siphon de sol dans vestiaires, local technique et sanitaires publics, fourniture au lot plomberie.

## 7.13 TAPIS DE SOL

Fourniture et pose d'essuie-pieds type "tapis-moquette tufté".

Localisation :

Dimensions : en longueur de 1,50 ml, sur la largeur 1,00 ml devant l'entrée de l'antenne nautique.

## BORDEREAU CADRE DPGF

### LOT N° 7 - REVETEMENT DE SOLS ET FAÏENCE

L'entrepreneur présentera obligatoirement ses prix suivant le présent devis estimatif en bordereau cadre.

Les prix doivent être en **CHIFFRES** : ils ne seront écrits en toutes lettres que s'ils sont manuscrits.

#### **NOTA**

Les prix comprendront toutes les prestations et sujétions indiquées dans le devis descriptif et autres pièces du marché, y compris la fourniture et la pose, avec tous ses accessoires sauf exceptions précisées dans le devis descriptif.

Les ouvrages indiqués devront être obligatoirement vérifiées par l'entrepreneur qui signalera dans son offre, toute erreur ou omission qu'il aura constaté.

DESIGNATION	Unité	Quantité	P.U. H.T	TOTAL H.T.
· Installation de chantier	Ens.	1		
· Grès cérame sur forme de pose en 45x45 : centre nautique	m2			
· Grès cérame en 30 x 30 collé : sanitaires	m2			
· Isolant sous forme de pose : antenne nautique	m2			
· Faïence douches	m2			
· Grès émaillé sur mur dans sanitaires	m2			
· Tapis moquette 1,20 x 1 m	U	1		
· Joints de fractionnement	ml	1		
· Sujétions de décaissé en sol pour douches	Ens.	1		
· Fourniture et pose des caniveaux en sol pour douches	U	2		
· Fourniture d'un tapis de sol	U	1		
· Pose siphons de sol	U	5		
· Dossier DOE et DIUO	Ens.	1		
<b>MONTANT HT</b>				
<b>TVA 20,00 %</b>				
<b>MONTANT TTC</b>				